

Je n'aime pas souhaiter du mal aux gens, mais peut-être qu'une petite expérience les ramènerait face à la réalité. Peut-être que s'ils avaient de la parenté, soit une cousine, une soeur, une mère, surtout la mère qui ferait ce genre de travail, et qu'ils sauraient qu'un de leurs *chums* a un salaire de 40 p. 100 supérieur à celui de leur mère qui travaille d'arrache-pied, cela les ramènerait à leurs sens.

Monsieur le Président, enfin, on vit au Canada, on travaille au Canada, on est élevé au Canada et on veut élever sa famille au Canada, on veut aussi développer un sens de la justice et améliorer la qualité de la vie, et cela se fait d'une façon positive, cela ne se fait pas en bafouant soit les hommes, si on est une femme, ou soit les femmes, si on est un homme, surtout pas en bafouant ceux qui sont moins riches ou moins forts que nous. Il faut être juste et, comme je l'ai dit tout à l'heure, il faut avoir du coeur.

Pour y revenir encore une fois, moi, en tant qu'homme, j'aimerais rappeler à mes confrères, surtout ceux qui possèdent une autre langue que la mienne, d'améliorer leur langue s'il le faut afin d'y enlever tous les termes sexistes de la langue et d'apprendre à vivre d'une façon juste et dans l'égalité avec tout le monde.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Le vote porte sur la motion n° 1; les résultats de ce vote s'appliqueront aux motions n°s 4, 8, 13 et 16.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Initiatives ministérielles

Le président suppléant (M. Paproski): Conformément au paragraphe 76(8) du Règlement, le vote par appel nominal est différé.

Les motions n°s 2 et 3 sont pratiquement identiques et la présidence a décidé que le débat ne porterait que sur la motion n° 2. Elle fera l'objet d'un vote distinct.

M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn) propose:

Motion n° 2

Qu'on modifie le projet de loi C-49, à l'article 6, en retranchant les lignes 40 à 42, page 3, et en les remplaçant par ce qui suit:

«poyeur et l'agent négociateur et elle lie l'employeur, l'agent négociateur et les fonctionnaires de cette unité de négociation sur toutes les questions qui concernent l'emploi des fonctionnaires.»

—Monsieur le Président, selon toute probabilité, aussi sûrement que dans la motion précédente portant sur la présidence du comité qu'on appelait le président dans le texte, cette omission aurait pu être évitée. Le fait de ne pas faire allusion à l'unité de négociation dans cette motion était probablement dû à un manque d'intérêt ou de compréhension de la part du gouvernement, ou peut-être simplement à une manifestation de son aversion, pour les unités de négociation, aversion caractéristique d'un gouvernement de droite.

On peut voir que cette motion se perpétue dans la façon dont le gouvernement a traité les membres de l'unité de négociation de l'Alliance de la Fonction publique du Canada.

J'ai dit précédemment que, de tout temps, on a empêché ces deux groupes, le groupe des services hospitaliers et celui des équipages de navire, de se mettre en grève. Les gouvernements successifs doivent le faire consciencieusement. Dans un certain délai et après en avoir été avisé par l'unité de négociation, ils doivent faire savoir à celle-ci qui, dans un certain groupe, ils veulent désigner comme employés essentiels. Depuis toujours en ce qui concerne ces deux groupes, on désigne tous leurs membres. C'est presque faire une pétition de principe, parce qu'on désigne même plus que la totalité des effectifs, si vous pouvez le croire. Il y a des occasions où le gouvernement a vraiment désigné comme essentiels jusqu'à 110 p. 100 des gens concernés.

M. Murphy: Ils vont les engager, puis les obliger à reprendre le travail.

M. Fisher: C'est vrai. Nous avons donc cette notion de désignation qui s'ajoute aux injustices évidentes qu'a subies le groupe des services hospitaliers parce que le gouvernement n'a pas voulu accepter la décision des